

Délibération n° 2022-33

OBJET : MARCHÉ N°21-25 - ACQUISITION DE BANDES DESSINÉES, DOCUMENTS JEUNESSE ET LANGUES ÉTRANGÈRES POUR LES MÉDIATHÈQUES PARIS-SACLAY : SIGNATURE DU MARCHÉ

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 9 février 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 3 février 2022, s'est réuni à 20h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2022-33

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Stéphane BAZILE a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Muriel DORLAND

Commune d'Epinay-sur-Orge

Monsieur Francisque VIGOUROUX

Commune d'Igny

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

OBJET : MARCHÉ N°21-25 - ACQUISITION DE BANDES DESSINÉES, DOCUMENTS JEUNESSE ET LANGUES ÉTRANGÈRES POUR LES MÉDIATHÈQUES PARIS-SACLAY : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et les articles R.2161-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 concernant les accords-cadres à bons de commandes,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » assurée par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 23 juin 2021 pour l'acquisition de livres jeunesse (hors livres scolaires), BD et documents étrangers pour les médiathèques de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse,
- Lot 2 : Jeunesse,
- Lot 3 : Livres et documents sonores en langues étrangères,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'appel d'offre du 29 novembre 2021,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission n°7 « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative » du 1^{er} février 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°21-25 relatif à l'acquisition et la livraison de bandes dessinées, de documents jeunesse et de documents en langues étrangères pour les médiathèques Paris-Saclay :
 - Lot 1 pour un montant de maximum annuel de 66 000 € HT avec la société BD NET sise au 26, rue de Charonne, 75011 Paris,
 - Lot 2, un montant maximum annuel de 126 000 € HT avec la société COLIBRIJE sise au 2 – 20 avenue Salvador Allende. Z.I. MOZINOR Lot 11B – 93100 Montreuil,
 - Lot 3, un montant maximum annuel de 8 000 € HT avec la société ABRAKADABRA sise au 8, avenue Marie Curie, 38500 Voiron,
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire et les avenants éventuels.

Délibération n° 2022-33

3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 9 février 2022
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220209 - 1mc 139357-DE
Date AR Préfecture : 15/02/2022

- Affichée / Publiée le : 14 FEV. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr